

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

## Délibération 2020-126 du 14 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le lundi 14 septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 3 septembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes Maryse GARIN, Catherine GERARD, Raphaëlle MAGGIOTTO, Dorothée LEGRAND, Françoise LETURCQ,

Mm Jean François LALY, Jacques MAURER, Bernard BRONNIART, Denis WERBROUCK, Eugène DELAMBRE, Guy ALEXANDRE, Patrick VISENTIN, Jean Charles DERUE, Daniel TABARY, Denis BIZART, Lionel ANTINORI, Gabriel TRANNIN, Patrice WELELE, Michel POUILLAUDE, Christophe DAMBRINE, Daniel BOUQUILLON.

Mme Dorothée LEGRAND, absente et excusée a été suppléée par M. Alain DEFRENNE,  
M. Patrick VISENTIN, absent et excusé a été suppléé par M. Alain LESAGE,  
M. Jean Charles DERUE, absent et excusé a été suppléé par M. Jean Louis COURTY,  
M. Daniel TABARY, absent et excusé a été suppléé par M. Georges DITTE,  
M. Michel POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par M. Lionel DEMARLE,  
M. Daniel BOUQUILLON, absent et excusé a été suppléé par Mme B. BUISSET,

Mme Maryse GARIN, absente et excusée a donné pouvoir à M. André LEJOSNE,  
Mme Catherine GERARD, absente et excusée a donné pouvoir à Mme Anne Marie BARBIER,  
Mme Raphaëlle MAGGIOTTO, absente et excusée a donné pouvoir à M. Fabien SELLIER,  
Mme Brigitte MERLIN, absente et excusée a donnée pouvoir à M. Gérard DUE,  
Mme Françoise LETURCQ, absente et excusée a donné pouvoir à M. Jacques CAPELLE  
M. Jean François LALY, absent et excusé a donné pouvoir à M. Hervé COPIN.

### **Objet : Appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique dans les Hauts-de-France 2020 : « Plan Bio Haut-de-France ».**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté les travaux menés depuis 18 mois par l'intercommunalité dans le domaine de l'alimentation et de la restauration collective dans le cadre d'une démarche de projet alimentaire territorial soutenu par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt.

Monsieur le Président précise que l'intercommunalité envisage de faire acte de candidature suite à l'appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique dans les Hauts-de-France 2020 (« Plan Bio Haut-de-France ») en déposant un dossier de candidatures auprès du Conseil Régional des Hauts-de-France et de la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt en vue d'obtenir un soutien financier sur les actions menées localement.

Monsieur le Président indique que cet appel à initiatives a pour but :

- de repérer les projets émergents de développement et de structuration de filières biologiques et de développement territorial ;
- d'élargir le champ partenarial du plan de développement de l'agriculture biologique ;
- de réactualiser la connaissance des structures œuvrant pour le développement de l'agriculture biologique et les enjeux auxquels ces partenaires sont confrontés ;
- d'orienter les projets reçus vers un soutien technique ou financier adéquat, en fonction des demandes et des moyens des différents financeurs, ainsi que des autres financements mobilisables ;
- d'initier des projets à l'échelle locale et en circuits-courts apportant une dynamique de développement de l'agriculture biologique sur des territoires à enjeux environnementaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver le dépôt par l'intercommunalité d'une réponse au titre de l'appel à projets lancé par la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt et par le Conseil Régional Hauts de France dans le cadre du « Plan Bio en Hauts de France » ;
- d'autoriser Monsieur Le Président à signer toutes les pièces relatives à la candidature de l'intercommunalité du Sud Artois ;
- de solliciter des différents partenaires financiers l'aide maximale sur les actions présentées ;
- de prévoir les crédits nécessaires au financement de ces actions dans les différents budgets de l'intercommunalité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage  
le 14 septembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président,  
  
Jean-Jacques COTTEL

Le Président,  
  
Jean-Jacques COTTEL

**2020- 126 du 14/09/2020**

*Appel à projet Plan Bio Hauts de France 2020.*